

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 080 / CC/GEC

**DEUXIEME CHAMBRE DE MISE EN ETAT
RÔLE DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023
A 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
01	0251/048/REC-23 du 06 /02/ 2023	- Alfred Constant G. AVOGBANNANON	- Président de la Chambre des Libertés et de la détention de la CRIET - Procureur spécial près la CRIET	Recours en inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
02	0607/112/REC-23 et 0610/113/REC-23 du 21/03/23	- Bernardine TONON - Prosper BODJRENOU	- Assemblée nationale - Secrétaire général du Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité de l'article 19 alinéa 2 de la loi n°2022-37 du 20 décembre 2022.	
03	1213/191/REC-23 du 26/06/23	- Landry A. ADELAKOUN - Romaric ZINSOU - Miguèle HOUETO - Fréjus ATTINDOGLO - Conaïde AKOUEDENOUDJE	Secrétaire général du Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité du non-respect de l'avis du groupe de travail des Nations-Unies sur la détention arbitraire relatif à madame Rekyia MADOUGOU.	

NOUVELLES AFFAIRES

04	1608/232/REC-23 du 23/08/23	Guillaume SALANON	Commissaire d'Adjan	Demande d'intervention de la Cour pour la restitution d'une moto et autres biens.	
----	--------------------------------	-------------------	---------------------	--	--



05	1618/233/REC-23 du 25/08/23	Virgile BALLO	Procureur de la République près le TPI d'Aplahoué	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
06	1637/237/REC-23 du 29/08/23	Mario Fiacre AYEKO OLADELE	Ministre de la Justice et de la Législation	Recours pour non- respect de la décision rendue par le groupe de travail des Nations- Unies sur la détention arbitraire dans l'affaire Rekya MADOUGOU.	
07	1676/239/REC-23 du 04/09/23	Rodolphonse OLOU	<ul style="list-style-type: none"> - Juge des Libertés et de la détention du tribunal de première Instance de première classe de Cotonou - Procureur de la République près le tribunal de première Instance de 1ère classe de Cotonou 	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable et pour détention arbitraire.	
08	1684/244/REC-23 du 04/09/23	Jean-Luc A. O. OLAYE	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	Recours pour violation de l'article 26 de la Constitution.	
09	1693/245/REC-23 du 05/09/23	Anicet Gildas DJIMON AHOUNOU	Commissaire du 3 ^{ème} Arrondissement de Porto-Novo	Recours pour violation de l'article 18 al. 4 de la Constitution.	



10	1694/246/REC-23 du 27/04/23	<ul style="list-style-type: none"> - Essozimna YODO - Roméo VODOUNON 	Commissaire central d'Abomey-Calavi	Recours pour violation des articles 25 de la Constitution et 12.1 de la CADHP.	
11	1697/247/REC-23 du 05/09/2023	Innocent HONOU	Procureur Général près la Cour d'Appel d'Abomey	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
12	1698/248/REC-23 du 05 /09/2023	Comlan R. L. K. HOUNSOUNOU	Procureur de la République près le TPI de Ouidah	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
13	1721/254/REC-23 du 12/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Landry Angelo ADELALOUN - Romaric ZINSOU - Miguèle HOUETO - Fréjus ATTINDOGLO - Conaïde AKOUEDENOUDJE 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire général du Gouvernement - Commissaire de Hèvié 	Recours pour violation des articles 8, 15 al. 1, 35 de la Constitution et 9.1 de la CADHP.	
		<ul style="list-style-type: none"> - Paterne C. T. YEKPE - Mouizz MAMADOU 	<ul style="list-style-type: none"> - Commissaire d'Arrondissement de Hèvié 	Recours pour violation des articles 4, 8, 15 et 33 de la Constitution et 7 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.	
14	1731/255/REC-23 du 13/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Arafath F. O. ADEKAMBI - Taibou M. ADAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Dg de la Police républicaine - Secrétaire général du Gouvernement 		
15	090/259/REC-23 du 07 /08/2023	Djoudéglo TOKEME	<ul style="list-style-type: none"> - Procureur de la République près le TPI de Natitingou 	Recours pour violation de la Constitution.	



16	1756/260/REC-23 du 19/09/23	Prosper BODJRENOU	Cour Constitutionnelle	Recours pour violation de l'article 35 de la Constitution.	
17	1773/261/REC-23 du 22/09/23	Youchaou M. SEIDOU	<ul style="list-style-type: none"> - Préfet du Borgou - Association Humanitaire pour le Développement et la Promotion sociale (AHDPS) Représentée par Monsieur Youssouf KASSIM 	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit.	
18	1775/262/REC-23 du 22/09/23	Elysée Romuald GBAGUIDI	Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable	Recours pour violation des articles 27 et 35 de la Constitution.	
19	1776/263/REC-23 du 22/09/23	Elysée Romuald GBAGUIDI	Ministre de la Justice et de la Législation	Recours pour violation de l'article 35 de la Constitution.	



20	1819/269/REC-23 du 29/09/23	Hagie Ebrima MANNEH	Juge du 5 ^{ème} cabinet d'Instruction du tribunal de première Instance de 1 ^{ère} classe de Cotonou	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable et demande de mise en liberté d'office.	
21	1826/271/REC-23 du 29/09/23	- Kokouvi Médard DOE - Victor AMEDEDJISSO	Nathalie DJENONTIN épouse LOPEZ	Demande d'intervention de la Cour dans une affaire foncière.	
22	1852/273/REC-23 du 04/10/23	Anicet Gildas DJIMON AHOUNOU	- Commissaire du 4 ^{ème} Arrondissement de Porto-Novo - Directeur général de Oryx Energies	- Recours pour arrestation et garde à vue abusive. - Demande de réparation.	



23	1895/278/REC-23 du 13/10/23	<ul style="list-style-type: none"> - Eugène LEGBONON - Gildas LEGBONON 	Juge du 1 ^{er} cabinet d'Instruction du tribunal de première Instance de 1 ^{ère} classe de Cotonou	Recours pour détention arbitraire et demande de mise en liberté d'office.	
24	1918/281/REC-23 du 17/10/23	Edmond TOHIHIN	Procureur de la République près le tribunal de première Instance de 2 ^{ème} classe d'Allada	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable et demande de mise en liberté d'office.	

Cotonou, le 25 OCT 2023

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA